Rapport public Parcoursup session 2025

IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.
Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.
Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 5%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Tous les candidats	19	172	159	81	22

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	127	116	56	13	59,1 %
			Masculin	45	43	25	9	40,9 %
			Total	**172**	**159**	**81**	**22**	**100 %**

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	43	42	12	6	27,3 %
				AB	50	49	39	10	45,5 %
				B	25	25	22	6	27,3 %
				TB	10	9	8	0	0 %
				Total	**128**	**125**	**81**	**22**	**100 %**
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	1	0	0	0	
				Sans mention	14	13	0	0	
				AB	5	4	0	0	
				B	9	9	0	0	
				Total	**29**	**26**	**0**	**0**	
			Baccalauréat Professionnel	Sans mention	1	1	0	0	
				AB	2	2	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				B	2	2	0	0	
				Total	**5**	**5**	**0**	**0**	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	5	0	0	0	
				AB	1	0	0	0	
				Total	**6**	**0**	**0**	**0**	
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	4	3	0	0	
				Total	**4**	**3**	**0**	**0**	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	85	84	49	17	77,3 %
			En réorientation	40	40	25	5	22,7 %
			Non scolarisés	36	28	5	0	0 %
			Scolarité étrangère	7	4	1	0	0 %
			Autres	4	3	1	0	0 %
			Total	**172**	**159**	**81**	**22**	**100 %**

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité	35	35	32	8
			Autres doublettes	74	74	46	14
		Baccalauréat Technologique	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				
		Baccalauréat Professionnel	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	**Jury**	**Doublette EDS Significatives**	**Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu**	**Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)**	**Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)**	**Nombre de candidats qui ont accepté la proposition**
IFRES d'Alençon - D.E Pédicure-Podologue (26256)	Jury par défaut	Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité	32,1 %	32,1 %	41 %	36,4 %
		Autres doublettes	67,9 %	67,9 %	59 %	63,6 %
		Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité
À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats en sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, physique-chimie, mathématiques	Notes de première et de terminale. Notes du baccalauréat (pour les candidats bacheliers).	Très important
	Résultats en françaisTPE, activités interdisciplinaires, projet technologique et enseignements spécifiques (biologie, selon la série du baccalauréat)	Notes des épreuves anticipées du baccalauréat.	Important
	Résultats obtenus dans les formations de l'enseignement supérieur	Résultats dans l'enseignement supérieur pour les étudiants en réorientation. Résultats du parcours antérieur de formation pour les titulaires d'un diplôme sanitaire et social en reconversion.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualités requises pour réussir la formation	Appréciations des professeurs de la fiche Avenir. Champ « Capacité à réussir » de la fiche Avenir. Champ « Autonomie » de la fiche Avenir.	Complémentaire
	Aptitude ou appétence pour l' activité manuelle	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir. Rubrique « Activités et centres d'intérêts ».	Important
	Niveau en langue française pour les candidats étrangers	Résultats du test de français.	Important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Parcours scolaire ou formation post-bac : Année de préparation. Année d' enseignement supérieur. Diplôme sanitaire et social. Expérience professionnelle. Remise à niveau scientifique.	Lettre de motivation Rubrique « Scolarité ».	Essentiel
Savoir-être	Qualités humaines et relationnelles : Aptitude à faire preuve d'attention aux autres. Capacité d'écoute. Aptitude à travailler en groupe.	Lettre de motivation Rubrique « Activités et centres d'intérêts ». Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Expériences professionnelles dans le champ de la santé Intérêt pour la profession de pédicurie-podologie Stages de découvertes de la profession en cabinet ou en institut.	Lettre de motivation Rubrique « Activités et centres d'intérêts ».	Essentiel
Engagements, activités et centres d' intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Sens de l'intérêt général : Engagement citoyen, associatif (sport, culture, artistique), politique, bénévolat, BAFA, secourisme PFCS1...	Lettre de motivation. Rubrique « Activités et centres d'intérêts ». Champ « Engagement citoyen » de le fiche Avenir.	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STD2A

- Physique/Chimie (EDS)

Série STI2D

- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Série STL

- Biochimie-Biologie (EDS)
- Biochimie-Biologie-Biotechnologie (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Série ST2S

- Biologie et physiopathologie humaines (EDS)
- Chimie, biologie et physiopathologie humaines (EDS)
- Physique-Chimie pour la santé (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, les candidatures au Diplôme d'État de Pédicurie-Podologie ont été examinées selon des critères définis par l'équipe pédagogique. Certains dossiers n'ont pas été classés en raison de critères quantitatifs et/ou qualitatifs.
Sur le plan quantitatif, les motifs de non-classement incluent des résultats insuffisants dans les matières scientifiques (notamment SVT et physique-chimie), des moyennes générales trop faibles pour envisager une réussite dans cette formation exigeante, ainsi que des dossiers incomplets ou non conformes.
Sur le plan qualitatif, les candidats écartés présentaient souvent un projet de formation peu motivé, trop générique ou sans lien clair avec le métier de pédicure-podologue. Le manque d'arguments personnels, l'absence de démarches de découverte du métier ou des appréciations pédagogiques défavorables (assiduité, autonomie, motivation) ont également justifié ces décisions.
Dans un contexte de sélectivité élevée, seuls les dossiers combinant niveau académique solide, motivation claire et bonne connaissance du métier ont pu être classés.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

L’examen des vœux reçus sur la plateforme Parcoursup repose sur une analyse approfondie des dossiers scolaires et des éléments d’engagement et de motivation fournis par les candidats. Cette évaluation s’appuie sur des **critères quantitatifs (académiques)** et **qualitatifs**, définis en amont de la procédure de sélection.

1. Critères académiques (quantitatifs)

L’objectif est de s’assurer que le candidat dispose d’un socle de connaissances et de compétences scientifiques suffisant pour suivre avec succès une formation exigeante, combinant enseignements théoriques, pratiques et stages cliniques.

Résultats scolaires

Une attention particulière est portée aux résultats dans les disciplines scientifiques, notamment :

- Biologie/SVT (matière fondamentale pour la formation),
- Physique-chimie, en lien avec les connaissances biomécaniques et matérielles,
- Mathématiques, pour l’acquisition de logique, de rigueur et de raisonnement scientifique.

Moyenne générale

La moyenne générale en première et terminale, toutes matières confondues, est également un indicateur important, traduisant la capacité du candidat à maintenir un bon niveau global dans un environnement scolaire structuré.

Progression scolaire

L’analyse ne se limite pas aux résultats bruts ; la progression des notes au fil des trimestres est valorisée, en particulier lorsqu’elle montre un effort, une régularité, et une capacité à rebondir ou à s’améliorer.

Assiduité et comportement

Les éléments d’assiduité et de comportement figurant dans les bulletins sont examinés :

- Présence régulière en cours,
- Absence de retards répétés ou d’absences injustifiées,
- Absence de sanctions disciplinaires.

Remarque : Un seuil implicite de performance peut être appliqué : par exemple, une moyenne inférieure à 10/20 en SVT ou biologie peut constituer un facteur de non-classement, sauf projet exceptionnel ou éléments compensatoires.

2. Critères qualitatifs

Les critères qualitatifs permettent d'évaluer l'adéquation du profil du candidat avec les exigences humaines, techniques et professionnelles du métier, au-delà des seuls résultats scolaires.

Projet de formation motivé

L'analyse du projet de formation motivé (lettre Parcoursup) permet d'apprécier :

- La clarté et la sincérité des motivations exprimées,
- La connaissance du métier de pédicure-podologue (rôles, débouchés, réalités professionnelles),
- La cohérence entre le parcours du candidat, ses aspirations personnelles et le contenu de la formation,
- La qualité d'expression écrite (syntaxe, orthographe, construction du propos).

Un projet personnalisé, argumenté et structuré est un élément fort de distinction entre les candidats.

Centres d'intérêt et expériences

Les expériences et centres d'intérêt indiqués dans la rubrique "Activités et centres d'intérêt" sont pris en compte :

- Stages, immersions ou découvertes dans les domaines de la santé, du soin ou du paramédical,
- Engagements bénévoles, associatifs, sportifs ou artistiques illustrant des qualités humaines (écoute, persévérance, sens du contact, travail d'équipe),
- Participation à des forums des métiers, échanges avec des professionnels de santé, lectures ou recherches personnelles sur la podologie.

Ces éléments renforcent la crédibilité du projet et traduisent une démarche proactive.

L'ensemble de ces critères permet une appréciation globale et contextualisée des candidatures. Il ne s'agit pas seulement de retenir les meilleurs résultats scolaires, mais d'identifier les profils les plus adaptés à la formation et au métier, en croisant aptitudes académiques, motivation personnelle et potentiel humain. L'objectif final reste de sélectionner des candidats capables de s'épanouir dans un métier de soin, de contact et de responsabilité

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d' examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.
Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Pour intégrer la formation au Diplôme d'État de Pédicurie-Podologie via Parcoursup, les candidats doivent présenter un dossier rigoureux, alliant critères académiques et qualités humaines. Les résultats scolaires en sciences (biologie, physique-chimie, mathématiques) sont essentiels, tout comme la progression et l'assiduité. Le projet de formation motivé doit démontrer une connaissance précise du métier, des motivations claires et une cohérence avec le parcours personnel. La valorisation d' expériences liées au secteur paramédical, ainsi que l'immersion professionnelle en podologie renforcent le profil.
Le projet motivé constitue un élément clé : il doit faire apparaitre une bonne connaissance de la formation visée et son adéquation avec un projet professionnel et personnel cohérent et réfléchi. Il est impératif que les candidats soient attentifs à la personnalisation de leur dossier.

Signature :
Julien PAN,
Chef d'établissement de l'établissement IFRES d'Alençon